



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI six novembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.

Mme Wendy LAFAYE était absente pendant le vote de la question n°4.

Rapport N° 40
AVENANT A LA CONVENTION DE COPRODUCTION ENTRE MILLE FORMES
ET LE CENTRE POMPIDOU

Dans le cadre de la convention de coproduction passée entre le Centre Pompidou et la Ville de Clermont-Ferrand pour mille formes le 31 janvier 2020, il est indiqué qu'une partie des projets proposés à mille formes serait réalisée en coproduction.

Il est stipulé que les parties pourront réaliser 2 projets par an parmi les suivants :

- 1 station bébé mobile
- 1 atelier
- 1 exposition-atelier

dont les coûts sont les suivants :

- 1 station bébé mobile : 30 000 € TTC dont 15 000€ TTC pour la Ville
- 1 atelier : 15 000 € TTC dont 7 500 € TTC pour la Ville
- 1 exposition – atelier : 60 000€ TTC dont 30 000 € pour la Ville

La somme prévisionnelle engagée pour l'exposition – atelier « Géosonic », du musicien Dominique DALCAN, qui sera présentée dès le mois de décembre 2020 ne sera pas suffisante pour en couvrir les frais de production. Une somme supplémentaire sera donc engagée par mille formes sur son budget 2020. Un avenant à la convention a été rédigé afin de pouvoir couvrir ces frais pour cette année.

L'avenant sera conclu pour la durée de la convention et prévoira le cas échéant, et si cela semblait nécessaire, de pouvoir investir sur la partie exposition-atelier une somme de 90 000 € à savoir 45 000€ pour la Ville.

Le Centre Pompidou et mille formes ont, par ailleurs, convenu de travailler communément sur la conception de Mon petit Œil, une web-série pour les tout-petits, à partir de 1 an, qui proposera de très courtes vidéos d'animations réalisées par des artistes contemporains, dans le but de favoriser l'éducation à l'image dès le plus jeune âge.

Cette web-série sera produite en collaboration avec l'association « Sauve qui peut le court métrage » de Clermont-Ferrand. Cette collaboration prendra la forme d'une convention entre les parties.

Pour ce faire, l'avenant précité, intègre la production de la web-série « Mon petit Œil » dont le coût annuel de production serait de 16 000 €TTC soit 8 000 € pour la Ville.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de coproduction joint.

Avenant N°1
A la convention de coproduction

ENTRE

Le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Etablissement public administratif à caractère culturel dont le siège est à Paris 75191 Paris Cedex 04

Représenté par son Président, Serge LASVIGNES ci-après dénommé « le Centre Pompidou »

d'une part,

Et :

LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Olivier BIANCHI, demeurant en cette qualité 10 rue Philippe Marcombes - 63000 Clermont-Ferrand et agissant en vertu d'une délibération en date du 8 novembre 2019.

Ci-après dénommée « La Ville de Clermont-Ferrand »

d'autre part,

Ci-après dénommés ensemble « les parties »,

PREAMBULE

Les parties ont signé le 31 janvier 2020 une convention ayant pour objet la coproduction de projets à l'attention des enfants de 0 à 6 ans et leurs familles entre la Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Pompidou, ci-après dénommée la « convention de référence ».

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la description des coproductions prévues en ajoutant une typologie de projet supplémentaire et d'augmenter le budget annuel de coproduction.

Article 2 : Modification de l'Article 2 - Description des coproductions

L'article 2 du contrat de référence est modifié comme suit :

2.1 Les Parties pourront réaliser jusqu'à quatre projets maximum par an parmi les typologies de projets suivantes :

- 1 station bébé mobile
- 1 atelier
- 1 exposition-atelier
- 1 série de courts-métrage « Mon petit Œil ».

Cette convention n'est pas soumise à un minimum de projets annuels.

2.2. Description des projets coproduits :

- 1 station bébé mobile

La Station bébé mobile est un terrain d'exploration et de surprises. Elle répond à une volonté de témoigner de l'importance qu'occupe la place des tout-petits dans notre société. Elle n'est pas seulement un terrain d'expérimentations sensorielles et moteur pour les enfants mais un véritable dispositif pensé comme un lien privilégié entre les parents, les professionnels, les artistes et les œuvres. Elle a un rôle de passeur qui se situe à la croisée des chemins que constituent la base du développement de l'individu et des futurs acquis. Elle a pour vocation d'inviter les bébés de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents à une découverte sensible de l'art. Ludique et participative, la Station bébé mobile est conçue comme une œuvre praticable, nomade et modulable pour les 0-2 ans et leurs accompagnants. L'œuvre invite à un moment exceptionnel, hors du quotidien, entre les membres de la famille. La Station bébé mobile est un terrain d'exploration, de surprises tournées vers les 5 sens ou le quotidien, les soins s'éloignent et disparaissent pour un temps. La Station bébé mobile est un fil factuel qui réunit tous les protagonistes autour d'une œuvre.

- 1 atelier

Les ateliers ont pour ambition d'élargir le champ de l'imagination pour aborder la création contemporaine comme une ressource qui développe chez l'enfant une liberté du regard et aigüise son appréhension du monde. Quel que soit le domaine exploré, chaque proposition prend appui sur l'expérience quotidienne et sur l'approche sensorielle pour enrichir la perception de l'enfant et favoriser sa rencontre avec la création d'aujourd'hui. A travers un protocole qui peut être conçu

par un artiste, les enfants sont amenés à découvrir des œuvres, des techniques, une approche artistique propre.

- 1 exposition-atelier

Les expositions itinérantes mettent en scène des dispositifs de jeux et d'expérimentations conçus par des artistes ou des designers, qui peuvent s'adapter au lieu d'accueil ou être enrichis par l'emprunteur pour constituer le point de départ de nouvelles actions pédagogiques. Les expositions-ateliers placent les enfants et les parents dans une situation de création. Ils sont incités à découvrir, à expérimenter, à faire ensemble, selon des règles du jeu qui servent de tremplin à leur imaginaire. Destinées à un large public, les expositions peuvent être visitées par l'enfant accompagné de sa famille ou être exploitées dans le cadre scolaire.

- 1 série de courts-métrages « Mon petit Œil »

Mon Petit Œil est un programme adapté aux enfants de 1 à 5 ans pour accompagner les tout petits dans l'expérience de l'art et l'éducation à l'image. Cette web-série présentera de courtes vidéos d'animations réalisées par des artistes contemporains, dans le but de favoriser le développement de l'imaginaire des plus jeunes.

Le programme comportera également du contenu pour les parents, les éducateurs, les animateurs, les professionnels de la petite enfance et les enseignants afin de partager des ressources et réflexions autour des questions liées à la petite enfance.

Une série comprend un à trois films, réalisés par un ou plusieurs artistes.

Des ateliers afférents aux courts-métrages pourront être commandés aux artistes.

Mon petit œil sera conçu en partenariat portant sur le conseil avec l'association « Sauve qui peut, le court métrage ».

2.3. Budget global de production par projet :

- 1 station bébé mobile : 30 000 € TTC maximum
- 1 atelier : 15 000 € TTC maximum
- 1 exposition-atelier : 90 000 € TTC maximum
- 1 série de courts-métrages « Mon petit Œil » : 16 000 € TTC maximum.

Ces budgets comprennent :

- Honoraires de l'artiste le cas échéant,
- Frais de production le cas échéant,
- Mission du bureau de contrôle éventuel,
- Achat de matériel le cas échéant,
- Fabrication des caisses et mise en caisses le cas échéant,
- Transport Aller et Retour Paris- Clermont le cas échéant.

2.4. Budget annuel de coproduction :

Le montant annuel global de coproduction ne pourra excéder la somme de 140 000 € TTC (cent quarante mille euros toutes taxes comprises) à répartir à part égale entre les partenaires.

Article 3 : Modification de l'Article 5 - Itinérance

5.6. A titre indicatif, les prix de mise à disposition des projets sont les suivants :

- 14 000 € TTC (quatorze mille euros toutes taxes comprises) : exposition-atelier
- 8 000 € TTC (huit mille euros toutes taxes comprises) : atelier et Station bébé mobile
- 700 € TTC (deux mille euros toutes taxes comprises) : « Mon petit Œil »

- 1500 € TTC (mille cinq cents euros toutes taxes comprises) : « Mon petit Œil » avec atelier afférent.

Ces prix s'entendent hors coût d'emballage, de transport, de montage et démontage incluant les frais de mission des agents du Centre Pompidou et du(de la) Directeur(rice) de « mille formes » et de fonctionnement (notamment matériel informatique) qui sont pris en charge directement par le lieu d'accueil.

Dans le cadre de ses engagements contractuels, le Centre Pompidou peut proposer ces projets à ses partenaires. Les partenaires sont alors exonérés du fee habituellement demandé aux lieux accueillant ces projets, la Ville de Clermont-Ferrand ne recevra donc pas de recettes.

Article 4 : Modifications de la convention

Tous les autres termes de la convention de référence demeurent inchangés dans la mesure où ils ne sont pas contraires aux stipulations du présent avenant qui prévalent en cas de contradiction.

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux

Le Président du Centre Pompidou

Le Maire de Clermont-Ferrand

Serge LASVIGNES

Olivier BIANCHI

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

17 NOV. 2020

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe,


Isabelle LAVEST

